



La carte de pêche

Pour pêcher dans le Pas-de-Calais, vous devez être en possession d'une carte de pêche de l'année en cours. Vous devez avoir sur vous en action de pêche :

- Soit une carte de pêche d'une APPMA du Pas-de-Calais
- Soit une carte de pêche interfédérale
- Le carnet de captures anguilles (Carnet CERA à renvoyer à la DREAL Nord-Pas-de-Calais après la fermeture)

Toute personne pêchant sans carte pourra être verbalisée par un agent assermenté au titre de la police de la pêche.



Où acheter une carte de pêche ?

Vous avez quatre possibilités pour vous procurer votre carte de pêche :

- Par internet, sur le site www.cartedepêche.fr
- Chez un dépositaire (liste sur www.peche62.fr)
- Directement auprès d'une APPMA
- À la Maison de la Pêche et de la Nature du 62



Attention, en cas de perte ou de vol de votre carte, aucun duplicata ne sera fourni à l'exception des cartes achetées par Internet qui pourront être réimprimées.

À quoi sert l'argent de votre carte de pêche ?

■ À obtenir les droits de pêche
L'argent des cartes permet à la Fédération et aux APPMA de payer les droits de pêche, sur les domaines publics et privés, pour permettre aux pêcheurs de pratiquer leur loisir.
■ À promouvoir et développer la pratique de la pêche
L'argent des cartes permet aussi de mettre en place des actions en faveur de la pratique de la pêche. Cela va de l'apprentissage de la pêche aux plus jeunes (animations fédérales et ateliers pêche nature) aux aménagements des parcours et à la mise en place d'outils de promotion (signalétiques, guide poissons...) en passant par les empoisonnements de certains parcours.

■ À protéger notre patrimoine naturel piscicole et aquatique
En prenant une carte de pêche, vous participez au financement des missions d'intérêt général des APPMA et de la Fédération : réalisation de travaux d'entretien, de restauration écologique, de protection des espèces piscicoles.
■ La cotisation d'adhésion permet également de garantir le fonctionnement d'un réseau d'informations, d'animations, de surveillance et d'éducation à l'environnement.

Les différentes cartes de pêche

Il existe 6 cartes de pêche pour répondre au mieux à votre pratique :

Carte majeure Vous avez plus de 18 ans et souhaitez pêcher toute l'année, il vous faut la carte majeure.

Découverte femme Pour les femmes, il existe une carte découverte femme avec laquelle vous pouvez pêcher toute l'année.

Carte mineure Vous avez entre 12 et 18 ans et souhaitez pêcher toute l'année, il vous faut une carte mineure.

Carte découverte Vous avez moins de 12 ans et voulez pêcher toute l'année, il vous faut la carte découverte.

Carte journalière Vous souhaitez pêcher une journée, il vous faut la carte journalière.

Carte hebdomadaire Vous souhaitez pêcher pendant 7 jours consécutifs, il vous faut la carte hebdomadaire.

Timbre Grands Migrateurs Vous souhaitez pêcher la truite de mer ou le saumon atlantique, il vous faut le timbre « Grands Migrateurs ».

Carte Interfédérale Vous souhaitez pêcher les parcours réciprocaires URNE, CHI, ECHO, il vous faut la carte interfédérale.

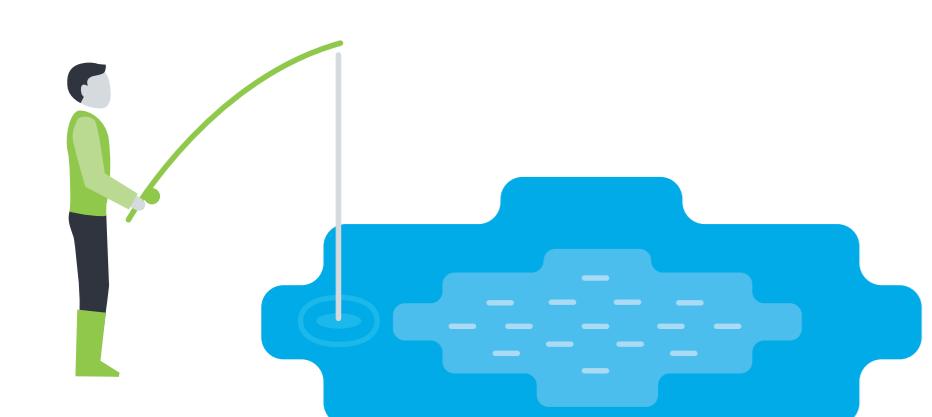
Consultez l'ensemble des tarifs sur : www.peche62.fr ou sur www.cartedepêche.fr



Pêchez ces conseils sans modération !

Vous pratiquez la pêche ? Votre canne à pêche est en fibre de carbone ou vous utilisez une ligne de grande longueur ? Ces conseils vous concernent :

- évitez de pêcher près des lignes électriques,
- tenez votre canne en position horizontale lorsque vous passez sous une ligne électrique,
- soyez vigilants aux panneaux d'informations indiquant les zones à risque,
- renseignez-vous auprès de votre fédération de pêche.



La pêche de la carpe de nuit

La pêche de la carpe de nuit est autorisée sur certains secteurs définis par arrêté préfectoral consultable sur www.peche62.fr. Seule la pêche aux appâts végétaux est autorisée. Aucune carpe capturée ne peut être maintenue en captivité ou transportée la nuit. Dans le but de lutter contre le trafic illicite, le transport de carpes vivantes de plus de 60 cm est interdit et punit d'une amende de 22 500 €.

Pêchez plus loin avec la carte interfédérale

Formule la plus économique

De nombreuses associations et fédérations agréées de pêche ont mis en commun leurs territoires pour simplifier les formalités d'adhésion et offrir un territoire de pêche plus vaste : il s'agit de la réciprocité. Grâce à la carte interfédérale à 95 €, vous pouvez désormais pêcher sur tous les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements adhérents du CHI / ECHO / URNE.

Les cartes de pêche « Découverte moins de 12 ans », « Personne mineure » et « Découverte Femme » bénéficient gratuitement de la réciprocité inter-groupement si la carte de pêche est prise dans une association de pêche en Réciprocité interdépartementale. Merci de vous renseigner auprès de la structure détentrice du droit de pêche de la validité de votre carte sur ses lots avant toute action de pêche.

NB : Les adhérents des APPMA réciprocaires sont tenus de respecter le règlement intérieur des autres APPMA réciprocaires qu'ils fréquentent. Afin de préserver l'équilibre de la réciprocité, nous vous remercions de ne pas vous rendre aux déversements autres que ceux de votre APPMA.



La vente de poissons

Les poissons capturés ne peuvent pas être mis en vente.

Les tailles minimales de capture

La longueur des poissons se mesure du bout de la tête à l'extrémité de la queue. Les poissons doivent être immédiatement remis à l'eau après leur capture si leur longueur est inférieure à la taille minimale autorisée (voir tableau « Les dates et horaires de pêche / Les tailles minimales de capture »).

LES PARCOURS FÉDÉRAUX

Parcours no kill

Tous les parcours fédéraux y compris les étangs de 2^e catégorie sont des parcours classés no kill.

Deux parcours no kill à la Mouche

Deux parcours fédéraux no kill pour la pêche à la mouche : sur la Créquoise à Offin et sur la Course à Beusson. Sur ces deux parcours, le nombre de pêcheurs est limité à cinq par jour. Le nombre d'inscriptions est limité à dix par pêcheur et par an. Les pêcheurs sont priés de s'inscrire à la Fédération une semaine à l'avance en appelant le 03 91 92 02 03.

NOUVEAU !

Un parcours pêche en Float Tube

Depuis 2016, la pêche en float tube est autorisée sur l'étang n°3 du Marais de Contes. Ce site pilote tout juste restauré, peut accueillir jusqu'à 5 float tubes par jour. Afin de gérer au mieux la fréquentation et les risques, la fédération a mis en place un système de réservation obligatoire pour pêcher. Sur le modèle de ses parcours fédéraux de pêche à la mouche, il est nécessaire d'appeler la Fédération au 03 91 92 02 03 pour réserver le parcours. Attention le port du gilet de sauvetage est obligatoire !

Plus d'informations sur la réglementation du site sur www.peche62.fr



EMPLACEMENTS ACCESSIBLES AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Retrouvez ci-dessous une liste non exhaustive des sites adaptés à la pêche pour les personnes à mobilité réduite.

AAPPMA	Nombre de sites	Site précis
Aire sur la Lys	3	Lys 2 ^e catégorie, sur 500 m juste avant le barrage des 4 faces
Arques	9	2 à l'étang de Beauvoir Nord derrière le camping
Auxi-le-Château	1	Pont rouge
Beaurainville	1	Marais Beaurain-Château à 200 m de la base de canoë kayak aménagé
Béthune	1	Gare d'eau
Brimeux	2	Brimeux, promenade de la Canche, accès direct aux PMR par la route
Calais	1	Canal de Guines (Perville)
Douriez	1	Marais du Haut Pont, route du camping, accès en voiture
Fédération de Pêche	3	Domaine public de la Canche, parcours grands migrateurs
Filières	1	Centre du Village, cité des peupliers
Hesdin	2	Bouin Plumison, près du camping
Mametz	2	Etang la Sauvagine
Mazingarbe	1	Canal d'Aire intérieur de La Bassée, 39 rue Jean Delattre
Montreuil-sur-Mer	1	Sous le Pont Routhier Lieu dit : Place du Cormoran
Noyelles-sous-Lens	1	Etang du 14 Juillet, au bord de l'étang
Oignies	1	À 10 m du local de pêche sur le site du Bras Mort
Palluel	2	Chemin du marais, face à l'étang du Grand Clair
Raye-sur-Authie	1	À 250 m du Pont
Renty	1	100 m en aval du pont, accès facile sur parking assuré, rivière en bordure de route communale, possibilité de pêche en fauteuil roulant
		Digue de la Lys (150 m en amont de l'écluse de Saint Venant)
		Boulevard vert, rive d'air (sur le Malmeule)
		Au pont d'Aire, rive d'air (sur le Quaquebec)
		Rue Jean Moulin (sur la Busnes)
Saint-Venant	4	

Les initiations et perfectionnements Gratuit

Depuis plusieurs années, la FDDAPMA 62 met en place une série d'animations, encadrées par un moniteur de pêche diplômé d'Etat, à travers tout le département. Ces animations sont gratuites et ouvertes à tous. L'ensemble du matériel nécessaire est gracieusement prêté par la Fédération. Pour y participer, il vous suffit de vous inscrire au 03 91 92 02 03 ou par e-mail à contact@peche62.fr

AAPPMA	Date	Niveau	Technique
Fauquembergues	Samedi 18 mars	Initiation	Truites aux leurre
Montreuil	Lundi 10 avril	Perfectionnement	Truites aux leurre
Escort Saint-Quentin	Vendredi 14 Avril	Initiation	Pêche au coup
Escort Saint-Quentin	Samedi 13 mai	Initiation	Pêche des carnassiers aux leurre
Palluel	Samedi 20 mai	Perfectionnement	Pêche des carnassiers aux leurre
Hesdin	Samedi 10 Juin	Initiation	Pêche des Grands Salmonidés Migrateurs
Auxi-le-château	Mardi 11 Juillet	Perfectionnement	Truites aux leurre
Montreuil	Mardi 18 Juillet	Initiation	Pêche des Grands Salmonidés Migrateurs
Fauquembergues	Vendredi 21 juillet	Initiation	Pêche à la mouche
Aire-sur-la-Lys	Mercredi 26 Juillet	Initiation	Pêche au coup
Audruicq	Jeudi 27 juillet	Initiation	Pêche au coup
Palluel	Mardi 24 Octobre	Perfectionnement	Pêche des carnassiers aux leurre
Hesdin	Jeudi 26 Octobre	Initiation	Pêche des carnassiers aux leurre

Les Ateliers Pêche Nature et Clubs de pêche

Les Ateliers Pêche Nature ont pour objectif de permettre aux pêcheurs débutants, à l'issue de leur formation, de pratiquer la pêche en ayant un comportement autonome et responsable vis-à-vis de la nature, des autres usagers du milieu aquatique et de lui-même. Les écoles et clubs de pêche du Pas-de-Calais sont :

Commune	Nom	Contact	Coordonnées
Aire-sur-la-Lys	Découverte Pêche et Protection des Milieux	M. DELHAY (Responsable)	03 21 38 12 62 ou dppm@free.fr
Gouy-Saint-André	Club Mouche Passion Tradition	M. VANDERMEERSCHE (Président)	steffy.cmp@orange.fr leclercdelaraine@orange.fr 07 88 25 19 35
Lillers	École de pêche de Lillers (section concours)	M. FOULON (Responsable)	06 17 55 28 01
Montreuil	L'Amicale des Pêcheurs à la ligne	M. LEFEBVRE (Président)	03 21 81 51 73 12
Outreau	Club Mouche (CM62)	M. BRODEL (Président)	www.clubmouche62.fr asso@clubmouche62.fr
Saint-Omer	La Concorde	M. ROLLET (Responsable)	03 21 39 78 69
Saint-Venant	Le Brochet Saint-Venantais de Saint-Venant	M. HONNART (Président)	03 21 02 31 22
Wimille	Club Mouche Wimille	M. POHIER (Président)	http://club-mouche-wimille.fr ou Google+ ou 06 21 39 21 43

Les ateliers pêche à la mouche

En partenariat avec le club mouche 62, la Fédération vous accueille dans ses locaux pour une journée d'initiation pêche à la mouche bien remplie. Au programme : présentation en salle des grands principes de cette technique, présentation des cours d'eau qui s'y prêtent dans le département, montage de mouche, initiation au casting et, bien entendu, mise en pratique au bord de l'eau. Vous pourrez également vous initier au Tenkara, technique remise au goût du jour et accessible à tous !

Samedi 10 juin et samedi 29 juillet 2017

Animations payantes : 1

